



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 janvier 2025

### **Plan Culture et ruralité : Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, annonce le lancement d'une des mesures phares du plan visant à développer et renforcer le réseau des artothèques sur le territoire**

Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, s'est rendue ce jour à l'artothèque de Caen afin d'annoncer le lancement d'une des mesures phares du plan Culture et ruralité visant à développer et renforcer le réseau des artothèques. Le financement de cette mesure à hauteur de 4 millions d'euros est sanctuarisé.

Ce programme ambitieux, confié au Centre national des arts plastiques (Cnap) vise à renforcer la présence des artothèques dans les territoires ruraux.

Par cette mesure, le ministère de la Culture entend favoriser un accès direct aux œuvres d'art par leur prêt aux particuliers ainsi qu'aux mairies, bibliothèques ou écoles, en se fondant sur la qualité des projets construits par les artothèques et la relation de proximité qu'elles permettent.

Les artothèques, qui ont connu un développement important dans les années 1980, jouent un rôle crucial dans la démocratisation de l'art en permettant à tous de découvrir et de vivre avec des œuvres d'art contemporain dans leur quotidien.

En favorisant le prêt d'œuvres à des particuliers, et à des collectivités, elles favorisent ainsi un contact direct et intimiste avec l'art dans lequel chacun peut se sentir autorisé à exprimer ses goûts, à réaliser ses choix et devient le premier médiateur de l'œuvre qu'il accueille.

Au bénéfice premier des territoires ruraux, ce plan s'articule autour de trois actions principales :

- 1. Favoriser la présence des artothèques en milieu rural, en soutenant des projets par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), permettant d'étendre leur présence dans ces territoires et de développer des projets nouveaux.**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'adresse à tous les acteurs (collectivités territoriales, associations, bibliothèques, musées, centres d'art contemporain, MJC, etc.) qui souhaitent développer ou renforcer une activité d'artothèque en milieu rural sous une forme pérenne ou dans le cadre d'actions de mobilité favorisant l'accès et la rencontre avec les publics.

L'AMI vise à accompagner, dès 2025, des projets conduits et réalisés en 2025 et 2026. Les soutiens compris entre 15 000 € et 50 000 € ou plus porteront notamment sur :

- La réalisation et l'acquisition d'un ou plusieurs exemplaires d'une structure modulable commandée par le Cnap pour favoriser l'activité d'artothèque dans des contextes variés ;
- Les travaux d'aménagement d'un espace pérenne (de type « relai artothèque ») au sein d'un territoire rural ;

- L'équipement et ou l'aménagement d'un véhicule préexistant ou non (de type « bibliobus ») ;
- L'enrichissement de fonds d'œuvres des artothèques - nouvelle ou existante - dans un objectif de diffusion sur des territoires ruraux ;
- Une démarche spécifique et éco-responsable de conditionnement ou d'encadrement des œuvres permettant de faciliter leur diffusion et leur prêt.

### Calendrier prévisionnel

- Février : publication, dès la promulgation de la loi de finances, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)
  - 30 mars au 30 juin 2025 (12h00) : Phase de dépôt des candidatures
  - Juillet / août 2025 : annonce des projets retenus
  - Septembre 2025 à octobre 2026 : réalisation des projets sur l'ensemble du territoire
2. **Faciliter l'accès à l'art grâce à une structure modulable, développée par un designer et destinée à présenter les œuvres dans divers lieux, y compris les espaces non consacrés à l'art.** Ce dispositif permettra d'aller à la rencontre des publics et de faciliter l'acte d'emprunt dans les territoires ruraux. À la suite d'une consultation, le projet lauréat sera dévoilé au mois de mars 2025.
  3. **Enrichir les collections avec le lancement d'une commande de 12 estampes originales intitulée *Natures diverses*, réalisées par des artistes contemporains et destinées à être diffusées au sein des artothèques sur l'ensemble du territoire.** Cette initiative est menée par le Cnap en partenariat avec l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA).

### Calendrier prévisionnel

- Février 2025 : publication dès la promulgation de la loi de finances, de l'appel à candidatures sur le site [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)
- 3 mars au 21 mars 2025 (12h00) : phase de dépôt des candidatures
- Juillet 2025 : annonce des artistes lauréats
- Janvier 2026 : exposition des estampes des artistes lauréats

**Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, déclare :** « *Emprunter des œuvres comme on emprunte un livre, vivre au milieu d'elles : c'est la promesse des artothèques. En donnant davantage de moyens aux artothèques, je veux leur permettre d'accomplir encore mieux leur mission : permettre à tous les Français, où qu'ils vivent, de profiter de la richesse de notre création contemporaine.* »

### Contact presse

#### Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)